FORMATION **PRÉVENTION**

RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ (RUS)

DESCRIPTION

- Préparer les participants à assumer les missions et responsabilités associées à cette fonction
- Dans le cadre de la réglementation sur la sécurité des établissement recevant du public (ERP) ou installations industrielles
- Apporter les connaissances nécessaires pour assurer la coordination des mesures de sécurité, la conformité réglementaire et les situation d'urgence.

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Comprendre les missions, les responsabilités et le cadre réglementaire du RUS.
- Identifier et évaluer les risques spécifiques à l'établissement ou au site supervisé.
- Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Organiser et coordonner les moyens humains et techniques pour prévenir et gérer les situations d'urgence.
- Assurer une communication efficace avec les parties prenantes internes et externes (autorités, services de secours).

PROGRAMME

- Introduction et cadre réglementaire (1h30)
- Évaluation et gestion des risques (1h30)
- Organisation et coordination des mesures de sécurité (2h)
- Gestion des situations d'urgence (2h)

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques
- Études de cas
- Simulations pratiques
- Échanges interactifs
- Supports pédagogiques

RÉFÉRENCE : F000..

MSÉCURITÉ

DURÉE

- 7h (1 jour)

PUBLIC

- Responsables désignés comme RUS dans les entreprises, ERP ou établissements à risques
- Chefs d'établissment, responsables de sécurité ou HSE souhaitant se former

PRÉREQUIS

- Connaissances de base en sécurité incendie/ gestion des risques professionnels

PARTICIPANTS

- Session de 2 à 10 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels
- En activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.

RÉGLEMENTATION CODE DU TRAVAIL

Article R. 4227-39

- *La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.*
- *Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.*

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.

QUELQUES **CHIFFRES**

90% des accidents évitables avec une gestion proactive des risques

1 RUS obligatoire dans chaque ERP et site industriel

10 ans d'évolution des responsabilités RUS pour une sécurité accrue

www.msecu.fr 06 79 63 43 65 contact@msecu.fr

MSÉCURITÉ

MSécurité | route de Rhinau 67860 Boofzheim | Numéro de SIRET : 930 272 505 00023 | Numéro de déclaration d'activité : 44670804367 (auprès du préfet de la région Grand Est)